



## La dégringolade du pouvoir d'achat des fonctionnaires

Dans le Statut général des Fonctionnaires, le traitement est calculé sur la base des points inscrits dans la grille. Celle-ci est construite de manière à reconnaître les qualifications et permettre une évolution de carrières.

La valeur du point mesure le pouvoir d'achat des fonctionnaires par rapport à l'inflation. Dès que la valeur du point d'indice n'augmente pas autant que l'inflation, les fonctionnaires perdent du pouvoir d'achat.

Entre le 01/01/2000 et le 31/12/2020, l'inflation en France est de 33,3 %. Pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait augmenter la valeur actuelle du point à hauteur de 20,79 %.

### Augmentation de la retenue pour pension :

Entre janvier 2011 et janvier 2020, la retenue pour pension civile (pour les fonctionnaires de l'Etat), ou la cotisation CNRACL (pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers) est passée de 7,85 à 11,10 %.

### Un arsenal de mesures contre le pouvoir d'achat

Ralentissement des carrières : diminution des ratios promus/promouvables (à voir avec les dernières annonces publiées sur Ulysse) qui permettent de déterminer le nombre d'agents qui accèdent au grade supérieur

Le régime indemnitaire (RIFSEEP) : Fondé sur le principe d'une rémunération au mérite, ce régime indemnitaire ne prévoit de réévaluation que tous les quatre ans, ou en cas de changement de grade ou de fonctions.

### Non au paquet salarial !

Lors du dernier rendez-vous salarial, le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, Olivier Dussopt, tout en refusant toute augmentation du point d'indice, a mis en avant l'augmentation de l'indemnité pour frais de déplacement et l'indemnité vélo !

A ce jour, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, n'envisage toujours pas d'augmentation du point d'indice, mais elle évoque la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire des agents publics.

## Déclassement des postes comptables à l'horizon 2023

On aurait pu penser que la fusion des postes comptables pour créer ces hypers structures de Services Gestion Comptable aurait abouti certes à un reclassement, mais à la hausse. C'était sans compter la pingrerie de la DGFIP qui en profite soi-disant pour rétablir l'équilibre des postes indicés entre les administratifs et comptables. Au final, c'est une baisse quasi générale des postes au détriment de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire qui va augmenter.

Ce reclassement a également vocation à justifier d'un moindre besoin en personnel de ces méga-structure et donc de supprimer encore et toujours des emplois.



## Plateforme d'écoute et de soutien téléphonique

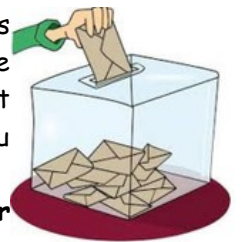


Le dispositif est reconduit avec un numéro unique pour les agents ou les cadres ; tous les sujets personnels ou professionnels peuvent y être abordés.

0805 230 809

## Elections des TPE du 22/03 au 04/04/2021

Plus de 5 millions de salariés de **Très Petites Entreprises** (moins de 11 salariés de l'artisanat, des professions libérales, de l'industrie et des services) et **du particulier employeur** (emplois à domicile - assistantes maternelles, auxiliaires de vie, appui scolaire), dépourvus de représentation du personnel, sont appelés à voter pour un syndicat, au niveau national.



Le résultat permettra de **déterminer la représentativité syndicale** au niveau national interprofessionnel, des branches et de leurs conventions collectives, aux niveaux régional et départemental (prud'hommes).

Le vote est possible en ligne :

**Apple Store** : <https://apps.apple.com/fr/app/tpe-fo/id1552681655>

**Play Store** : <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.forceouvriere.infotpe>

Ou via le lien suivant : <http://tpe.force-ouvriere.fr/>